

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 03/07/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de publication : 03/07/2024

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Délibération n° 2024-039

Le **09 juillet 2024** à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Michel GENETTAZ, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Fabienne ASTIER).

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.

M. Pierre OUGIER, titulaire.

M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présent (1) :

CHAMPAGNY :

M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

Excusés (7) : Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléée par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.

MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne (en visioconférence sans droit de vote), Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

Délibération n° 2024-039

OBJET : domaine skiable : commission de contrôle financier de la DSP RM, membres.

M. le Président :

Rappelle que, par délibération du 21 juillet 2020 (délibération n° 2020-052), le Comité syndical a décidé de créer une Commission de contrôle financier de la DSP RM pour la durée du mandat, a élu à cette occasion les membres la composant et adopté le règlement intérieur de la Commission.

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles R 2222-1 à R 2222-6,

Considérant que le CGCT laisse toute liberté à la Collectivité quant à la composition de cette commission,

Considérant la démission d'un titulaire de ladite Commission de contrôle financier de la DSP RM, délégué titulaire d'Aime-la-Plagne,

Vu le règlement intérieur de la Commission de Contrôle Financier (CCF) en vigueur,

Rappelle la composition actuelle de ladite commission :

Membres titulaires :

- o M. Laurent DESBRINI.
- o Mme Corine MAIRONI-GONTHIER.
- o M. René RUFFIER-LANCHE.
- o M. Denis TATOUD.
- o M. Daniel-Jean VENIAT.

Membres suppléants :

- o M. Pascal VALENTIN.
- o M. Christian VIBERT.

Membre de droit : Monsieur le Président du SIGP, ou son représentant.

Propose de procéder à l'élection des membres de ladite commission,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Procède à l'élection des cinq membres titulaires et des deux membres suppléants de la Commission de contrôle financier.

Sont élus en qualité de membres titulaires :

- M. Michel GENETTAZ.
- Mme Corine MAIRONI-GONTHIER.
- M. René RUFFIER-LANCHE.
- M. Denis TATOUD.
- M. Daniel-Jean VENIAT.

Sont élus, en qualité de membres suppléants :

- M. Pascal VALENTIN.
- M. Christian VIBERT.

Membre de droit : Monsieur le Président du SIGP, ou son représentant.

Charge le président de notifier la présente délibération aux intéressés.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
S.I.C.P.
73211 AIME CEDEX

Cet acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la publication de cet acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr